

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

RISQUES MAJEURS

APPRENONS LES BONS REFLEXES



1^{ÈRE} ÉDITION
2021



ÉDITO

Madame, Monsieur,

Vous avez en possession le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui sera consultable en mairie et/ou sur le site de la commune.

Ce document est obligatoire. Il doit permettre à chacun d'appréhender les risques inhérents à toute activité mais surtout à y faire face en respectant les consignes de sécurité pour chaque risque identifié.

Ce document fait partie du Plan Communal de Sauvegarde élaboré par les services en partenariat avec le Symsagel (Syndicat Mixte du Sage de la Lys). Il sera revu régulièrement en fonction des retours d'expérience suite aux exercices annuels.

Je vous invite à en prendre connaissance et de s'y référer en cas d'évènement. Il y en va de la sécurité de tous.

**Bien sincèrement
Joël Duyck
Marie de Merville**



SOMMAIRE

	RISQUE D'INONDATIONS	P 4
	RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN	P 6
	RISQUE PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES	P 8
	RISQUE DE SÉISMES	P 11
	RISQUE INDUSTRIEL	P 12
	RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	P 14
	RISQUE NUCLÉAIRE	P 15
	RISQUE AÉRIEN	P 17
	RISQUE DÉCOUVERTE D'ENGIN DE GUERRE	P 18
	RISQUE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE	P 19
	RISQUE ATTENTAT	P 20
	RISQUE SANITAIRE	P 22
	RISQUE DE PIRATAGE INFORMATIQUE	P 23



RISQUE D'INONDATIONS

Définition du risque

Une inondation est une submersion à des hauteurs variables, rapides ou lentes, d'une zone pouvant être habitée, habituellement hors d'eau, par débordement naturel d'un cours d'eau ou par une coulée d'eau chargée en sédiments (coulée de boue).

Historique des événements

8 inondations reconnues catastrophes naturelles par l'État ont été recensées à Merville. L'inondation de décembre 1993 est considérée comme l'aléa de référence pour la mise en place du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Lys Aval (inondation centennale). La dernière inondation la plus importante date de décembre 2012.

Le secteur le plus vulnérable est le hameau de Caudescure en lien avec le débordement de la Bourre. Ce secteur peut être isolé pendant plusieurs jours en cas d'inondation (2 semaines en 1993 et 4 jours en 2012).

Plusieurs dispositifs de surveillance aux inondations :

- Météo France (meteofrance.com) + Vigicrues (vigicrues.gouv.fr) => sites Internet accessibles aux habitants également
- APIC, Vigicrues flash, le superviseur du SYMSAGEL surveillé par l'astreinte.
 - Des échelles graduées et repères visuels
 - Des mesures de sécurisation et de soutien à la population lors de l'inondation
- Sécurisation des routes : barrières, balisage, panneau d'information
- Arrêté municipal avec interdiction d'accès des routes inondées ou infrastructures et Prés de la Ville Jean-Marie Lefebvre.

Mesures prises par la commune

Une astreinte réalisée par un agent des services techniques municipaux de la commune de Merville.

Téléphone : 03 28 48 20 22



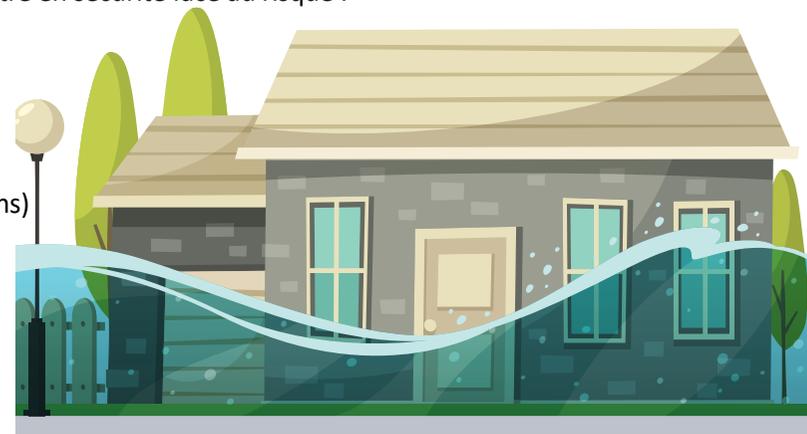
RISQUE D'INONDATIONS

Les consignes de sécurité

Des mesures de prévention peuvent également être mises en place directement sur votre bâti afin de le rendre moins sensible et ainsi réduire les dommages liés aux inondations. En voici quelques exemples : création de batardeaux (plaques de bois/métal étanches à l'eau) à positionner sur les ouvertures (portes, fenêtres, aérations), rehaussement des prises, tableau électrique, réfection des murs, sols, enduits, cloisons à l'aide de matériaux moins sensibles à l'eau.

Les bons réflexes à avoir lors des crues permettent de se mettre en sécurité face au risque :

- Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre
- Coupez le gaz et l'électricité
- Fermez toutes les ouvertures (portes, fenêtres et aérations)
- Montez à pied dans les étages
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours



Où s'informer sur le risque ?

Mairie, préfecture (coordonnées en fin de document)

Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site internet suivant :

 sage-lys.net (pas-de-calais.gouv.fr)

RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN



Définition du risque

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour). On distingue ainsi les affaissements et effondrements miniers qui sont des phénomènes mécaniques résultant des comblements spontanés ou provoqués des vides souterrains laissés par l'exploitation minière.

.../...

Historique des événements

Ont été recensés sur la commune :

2 mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse en 1990 et 1991

3 mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols en 1992, 1996, 2019

Mesures prises par la commune

***A SAVOIR** : la ville est destinataire de toutes les déclarations de sinistres (exemple : fissures sur les murs des habitations) transmises en préfecture pour reconnaissance éventuelle d'état de catastrophe naturelle par le gouvernement. C'est le service urbanisme qui réceptionne les demandes des sinistrés. Une communication sur ce sujet est régulièrement réalisée sur le site de la ville de Merville ainsi que sur les réseaux sociaux.

Les consignes de sécurité

Contre le retrait-gonflement :

En cas de construction neuve, après étude de sol : il est nécessaire de prendre des dispositions préventives en adaptant le projet à l'existence de sols sensibles au dessèchement (fondations profondes, rigidification de la structure par chaînage, éloignement des arbres, maîtrise des écoulements superficiels, etc.).

Pour les bâtiments existants et les projets de constructions : maîtrise des rejets d'eau, contrôle de la végétation en évitant de planter trop près et en élaguant les arbres, etc...

RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN



- Coupez le gaz et l'électricité
- Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre
- Éloignez-vous des bâtiments endommagés, arbres
- Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Ni flamme, ni cigarette

Où s'informer sur le risque ?

Mairie (service urbanisme), préfecture
(coordonnées en fin de document)

Vous pouvez trouver plus d'informations sur les sites internet suivants :

 georisques.gouv.fr

 brgm.fr



.../...

Le retrait-gonflement des sols argileux est un phénomène lié aux variations en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : on parle de retrait. À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement. Ceux-ci peuvent occasionner des dégâts parfois importants aux constructions telles que des fissures.

RISQUE DE PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES



Définition du risque

Le risque météorologique est dû à un phénomène climatique dont les facteurs atteignent des intensités extrêmes. Son importance et son ampleur peuvent avoir des conséquences importantes sur les plans humains, économiques et environnementaux. Il s'agit des risques suivants : vent violent, grand froid, orages, sécheresse, canicule, neige, verglas.

Historique des événements

Sur la commune de Merville, plusieurs de ces phénomènes ont pu être répertoriés : canicule en 2003 et tempête en 1999.

Mesures prises par la commune

Pour le risque canicule :

- Liste des personnes vulnérables en mairie (CCAS). mise à jour chaque année.
- Agent référent qui visite régulièrement les personnes vulnérables et âgées dans le cadre de la lutte contre l'isolement
- Activation du Plan canicule par le CCAS de Merville, informations sur le site Internet de la ville et les réseaux sociaux

Pour le risque foudre :

- Paratonnerre à l'église Saint-Pierre, église du Sart et de l'hôtel de Ville avec contrôle annuel.

Pour le risque grand froid :

- Activation du Plan grand froid par le CCAS de Merville, informations sur le site Internet de la ville et les réseaux sociaux

Pour tous les risques météorologiques :

- Dispositif de surveillance Météo France : suivi réalisé par la commune. Elle est diffusée par la presse locale + les radios FM 92.6 et 100.7

RISQUE DE PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES



Les consignes de sécurité

Pour le risque intempéries :

Rappel des consignes reprises sur la fiche en cas de canicule ou fortes chaleurs : « adoptez les bons réflexes » distribuée chaque année dans toutes les boîtes aux lettres, message sur le site internet de la commune et les réseaux sociaux, affichage en mairie.

- Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre
- Mettez vous à l'abri, ne restez pas sous un arbre
- Ne prenez pas la voiture
- Fermez tous les ouvertures (portes, fenêtres et aérations)
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours
- Ne vous approchez d'aucun câble électrique

Où s'informer sur le risque ?

Mairie (CCAS, Services Techniques), préfecture (coordonnées en fin de document)

Vous pouvez trouver plus d'informations sur les sites internet suivants :

- 🌐 meteo.fr
- 🌐 risques-majeurs.info/risques/risques-meteorologiques
- 🌐 pas-de-calais.gouv.fr





Merville
Centre Communal d'Action Sociale

PLAN GRAND FROID, Soyez prudents !

**Protégez-vous
Ne restez pas isolé
Inscrivez-vous au CCAS**

Évitez de sortir

Aux heures les plus froides (tôt le matin et tard le soir)

Restez chez vous

En cas de neige ou de verglas pour éviter les chutes

Si vous devez sortir

Habillez-vous chaudement, couvrez-vous la tête et les extrémités

Mangez et buvez

Normalement

Faites vérifier

Le bon fonctionnement des appareils de chauffage et des bouches d'aération

Chauffez votre logement

Sans surchauffer

Prévoyez

Provisions et médicaments pour une période suffisante

Donnez des nouvelles

À votre entourage

Vous êtes sans abri et/ou une personne âgée de 65 ans et plus et/ou en situation de handicap, faites-vous connaître auprès du :

Centre Communal d'Action Sociale de Merville
11, rue des Capucins 59660 Merville
03.28.50.35.60



CANICULE, FORTES CHALEURS, ADOPTÉZ LES GESTES QUI SAUVENT !



Buvez régulièrement de l'eau



Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour



Mangez en quantité suffisante



Passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais et évitez de sortir aux heures les plus chaudes



Évitez les efforts physiques



Maintenez votre logement frais en fermant les fenêtres et les volets la journée



Pensez à donner de vos nouvelles régulièrement à vos proches et si nécessaire, demandez de l'aide



En cas de malaise, composez le 15

La Ville de Merville participe à cette action de prévention et peut vous apporter son aide durant cette période. Pour vous faire connaître ou inscrire un de vos proches, vous pouvez vous rapprocher du Centre Communal d'Action Sociale (03.28.50.35.60).

Numéro national d'information "Canicule Info Service" du ministère de la Santé et des Solidarités : 0800 06 66 66 (Appel gratuit)



RISQUE DE SÉISMES



Le risque sismique est faible sur Merville (zone de sismicité 2/5).

Les consignes de sécurité

Si vous êtes dans un bâtiment :

- Ne tentez pas de sortir
- Coupez l'électricité et le gaz
- Ne fumez pas, évitez toute flamme
- Abritez-vous sous une table solide, un bureau ou un lit massif et attendre la fin de la secousse
- Eloignez-vous des baies vitrées, des fenêtres
- Ne prenez pas l'ascenseur

Si vous êtes dans la rue :

- Tenez-vous à l'écart des bâtiments, pour éviter les chutes d'objets (cheminées, tuiles...)
- Restez au milieu des rues ou dans les espaces libres
- Ne restez pas sous des fils électriques, ne les touchez pas

Si vous êtes en voiture :

- Arrêtez le véhicule loin des bâtiments ou de tout ce qui peut tomber
- Arrêtez le moteur, ne pas descendre et attendre la fin de la secousse

Où s'informer sur le risque ?

Mairie, préfecture (coordonnées en fin de document)

Vous pouvez trouver plus d'informations sur les sites internet suivants :

 ecologie.gouv.fr,  planseisme.fr,  sisfrance.net.

Définition du risque

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par la vibration du sol. Il provient de la fracturation de roches en profondeur due à l'accumulation d'une grande énergie.



RISQUE INDUSTRIEL



Définition du risque

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Contexte

La commune de Merville est concernée par le risque industriel en raison de l'implantation de l'entreprise « Roquette Frères » basée à Lestrem, classée site SEVESO seuil bas.

Mesures prises par la commune

- Les moyens d'alerte et d'information à la population sont inscrits dans le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune (sirène, appels téléphoniques, véhicule de la police municipale équipé de haut-parleurs, porte-à-porte, réseaux sociaux, site Internet de la commune, panneau lumineux d'information).
- La commune pourra mettre en place une alerte pour informer les habitants inscrits par sms.
- La commune réalisera un suivi des radios locales et médias nationaux.

Les consignes de sécurité

- Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre
- Mettez vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermez toutes les ouvertures (portes, fenêtres et aérations)
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours
- Ni flamme, ni cigarette
- N'allez pas sur les lieux de l'accident : vous iriez au-devant du danger
- Respirez dans un linge humide

RISQUE INDUSTRIEL



- Lavez-vous en cas d'irritation et si possible, changez-vous si vous pensez avoir été touché par un produit toxique
- Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir : signal retentissant pendant 30 secondes
- Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

Où s'informer sur le risque ?

Mairie, préfecture (coordonnées en fin de document)

Auprès du S3PI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels) de l'Artois. Tél. : 03 21 63 69 36

 georisque.fr



RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Définition du risque

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que des produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Contexte

Sur Merville, le risque de transports de matières dangereuses concerne les routes (axes routiers principaux) et les canalisations (transports de gaz et d'hydrocarbure).

Mesures prises par la commune

La commune a mis en place plusieurs dispositifs pour limiter le risque lié au transport de matières dangereuses : limitation de vitesse, installation de radars pédagogiques, feux tricolores, interdiction aux 3T5 sur certains axes, mesures d'informations sur la liste de diffusion et Facebook.

Les consignes de sécurité

- Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre
- Mettez vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermez toutes les ouvertures (portes, fenêtres) et bouchez les aérations
- En cas d'irritation des yeux et de la peau, lavez-vous abondamment et changez-vous
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours
- Ni flamme, ni cigarette

Où s'informer sur le risque ?

Mairie, préfecture (coordonnées en fin de document)

Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site internet suivant :

 rouen.fr/matiere-dangereuse

 Danger d'explosion	 Danger de feu (liquide ou gaz)	 Danger de feu (matière solide)	 Matière sujette à inflammation spontanée
 Matière ou gaz favorisant l'incendie	 Danger d'émanation de gaz inflammable au contact de l'eau	 Gaz sous pression	 Matière ou gaz toxique
 Matière ou gaz corrosif	 Matière infectieuse	 Matière radioactive	

RISQUE NUCLÉAIRE



Définition du risque

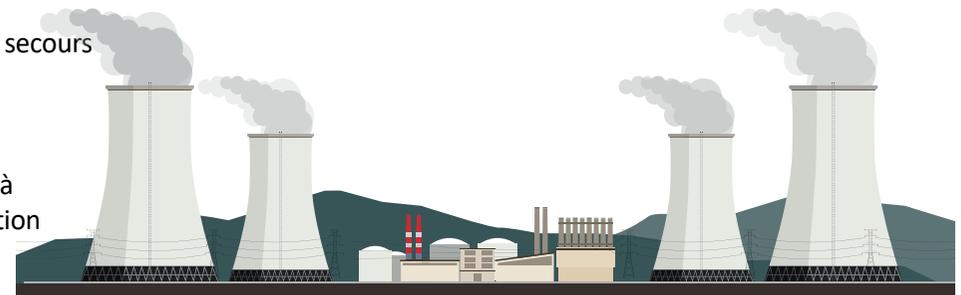
L'accident nucléaire est un événement se produisant sur une installation nucléaire et entraînant des conséquences immédiates et parfois graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Contexte

Un Plan d'Urgence Interne a été élaboré par l'exploitant de la centrale de Gravelines. Il définit les moyens internes à mettre en œuvre en cas d'incident. Le Plan Particulier d'Intervention a été établi par le Préfet. Il décrit l'organisation des secours mise en œuvre lors de sinistres ou d'accidents graves. Il est déclenché par le Préfet, sur la base d'informations provenant de l'exploitant, pour répondre à un danger radiologique avéré pour la population.

Les consignes de sécurité

- Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre
- Mettez vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Ne consommez pas les fruits et légumes de votre jardin
- Fermez toutes les ouvertures (portes, fenêtres et aérations)
- Si vous craignez d'avoir été exposé à des poussières radioactives, débarrassez-vous de vos vêtements de dessus contaminés avant d'entrer dans un lieu clos. Douchez-vous et changez-vous, si possible.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours
- Ni flamme, ni cigarette
- Sur ordre du préfet, vous pouvez être amené à prendre les comprimés d'iode à votre disposition



RISQUE NUCLÉAIRE



A noter : Comprimés d'iode

Le Plan ORSEC « distribution de comprimés d'iode » a pour objectif, en cas d'accident nucléaire, la distribution à l'ensemble de la population exposée, à l'intérieur d'une zone déterminée ou à l'ensemble du département, de comprimés d'iodure de potassium nécessaires en moins de 24h.

A ce titre, en cas d'activation du plan par le Préfet, la commune aura en charge :

- La récupération et le transport des boîtes de comprimés vers sa commune
- La préparation du lieu de distribution sur le modèle des bureaux de vote
- La distribution auprès de la population

Où s'informer sur le risque ?

Mairie, préfecture (coordonnées en fin de document)

Vous pouvez trouver plus d'informations sur les sites internet suivants :

 asn.fr (Autorité de Sureté Nucléaire)

 distribution-iode.com

et écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.

RISQUE AÉRIEN



Définition du risque

La commune de Merville se trouve concernée par le survol d'avions en provenance ou à destination de l'aérodrome Calonne-Merville. Elle doit être en mesure d'entreprendre les actions nécessaires en cas d'accident aérien. Les principales mesures sont : la localisation de l'aéronef accidenté, le sauvetage et l'évacuation des victimes.

Mesures prises par la commune

La commune intervient dans les domaines suivants : participation aux recherches, mise à disposition des moyens dont elle dispose sur demande du Préfet, liaison avec le poste de commandement opérationnel pour suivre ses consignes.

Les consignes de sécurité

- Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre
- Ne vous approchez pas du lieu de l'accident
- Prévenez les secours
- Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours
- Ni flamme, ni cigarette

A noter

Les activités de lâcher de ballons ou de lanternes doivent être autorisées par le Préfet du Nord, car elles pourraient gêner la conduite aérienne.

Où s'informer sur le risque ?

Mairie, préfecture (coordonnées en fin de document)
Numéro de téléphone d'urgence pour le sauvetage aéronautique N° 191



RISQUE DE DÉCOUVERTE D'ENGINS DE GUERRE



Définition du risque

On entend par risque « Engins de Guerre », le risque d'explosion et/ou d'intoxication lié à la manutention d'une ancienne munition de guerre (bombes, obus, mine, grenade, etc.) après découverte, ou lié à un choc lors de travaux de terrassement par exemple. Les obus datant des deux guerres mondiales.

Mesures prises par la commune

En lien avec la gendarmerie de Merville et le service de déminage du Nord, mise en place d'un périmètre de sécurité, surveillance du secteur, évacuation et éventuellement hébergement, alerte GRDF/EDF et service des eaux selon localisation de l'engin.

Les consignes de sécurité

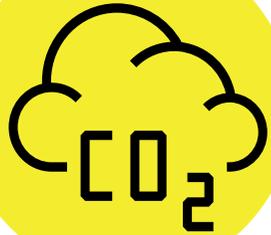
Toute personne découvrant des explosifs doit éviter de les toucher ou de les déplacer et immédiatement prévenir la mairie qui se mettra en rapport avec le service de déminage pour se rendre sur place afin de retirer le ou les objets dangereux. Il est nécessaire de baliser la zone.

- Ne manipulez pas les engins de guerre
- Eloignez-vous des engins de guerre
- Appelez les secours n°17 - 15 - 18

Où s'informer sur le risque ?

Mairie (Police Municipale), préfecture (coordonnées en fin de document)
Service de déminage du Nord 03 20 30 55 78

RISQUE DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE



Définition du risque

La pollution de l'air est une altération de la qualité de l'air pouvant être caractérisée par des mesures de polluants chimiques, biologiques ou physiques. Elle peut avoir des conséquences préjudiciables à la santé humaine, aux êtres vivants, au climat, ou aux biens matériels.

Mesures prises par la commune

C'est le préfet qui informe la commune. (rôle d'information à la population).

Les consignes de sécurité

- Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre
- Mettez vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermez toutes les ouvertures (portes, fenêtres et aérations)
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ni flamme, ni cigarette

Où s'informer sur le risque ?

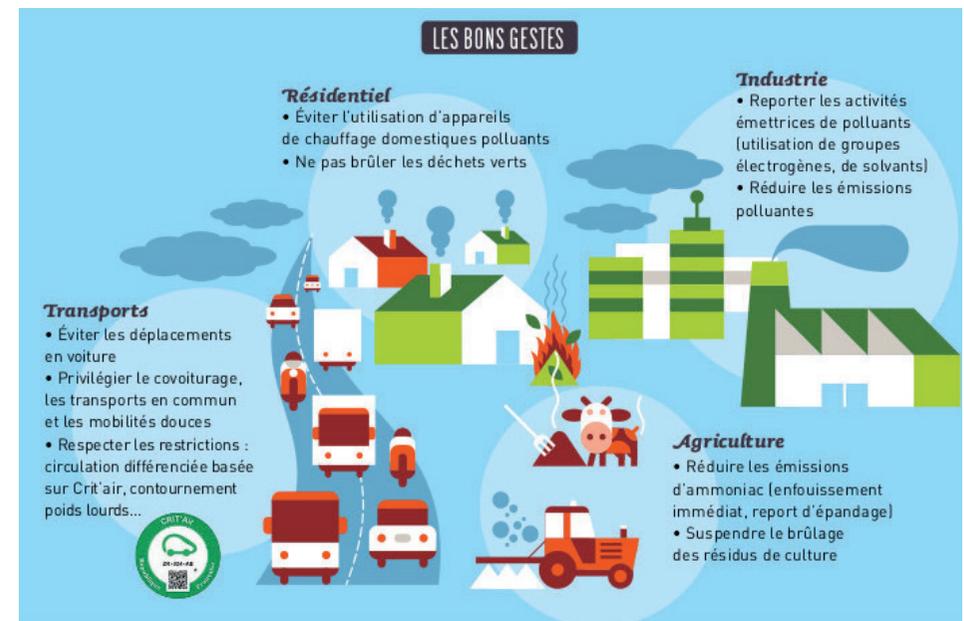
Mairie, préfecture (coordonnées en fin de document)

Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site internet suivant :

 atmo-france.org

À noter

Si extension à la pollution intérieure :
ADEME 03.27.95.89.70



À adapter selon le contexte

RISQUE ATTENTAT



Mesures prises par la commune

Écoles :

- Interdiction de stationnement devant l'école
- Mise en place du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)
- Exercices réguliers annuels (anti-intrusion : prise de fuite ou se cacher)

Fêtes locales :

- Mise en place des consignes de sécurité demandées par la préfecture

Les consignes de sécurité

Définition du risque

Un attentat est une action destinée à nuire aux biens ou à la vie d'autrui.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE
AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible* **2/ SE CACHER**

1 Entrez-vous et barricadez-vous

2 Éloignez la lumière et couvrez le son des appareils

3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

4 **SINON, abaissez-vous** derrière un obstacle solide (meuble, pilier...)

5 Dans tous les cas, couvrez la sonnerie et le volume de votre téléphone

3/ ALERTER ET OBEIR AUX FORCES DE L'ORDRE

17 ou 112
Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112.

Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque

Gardez les mains levées et ouvertes

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beaureau et @gouvernementfr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour en savoir plus :
www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste

RISQUE ATTENTAT



Où s'informer sur le risque ?

Mairie, préfecture (coordonnées en fin de document)

Vous pouvez trouver plus d'informations sur les sites internet suivants :

- 🌐 gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste
site du SP plan vigipirate plusieurs niveaux
- 🌐 gouvernement.fr/vigipirate

A noter : Plan Vigipirate

Le plan Vigipirate poursuit trois grands objectifs :

- Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.
- Développer et maintenir une culture de vigilance de l'ensemble des acteurs de la Nation afin de prévenir ou de déceler le plus en amont possible toute menace d'action terroriste
- Permettre une réaction rapide et coordonnée en cas de menace caractérisée ou d'action terroriste, afin de renforcer la protection, de faciliter l'intervention, d'assurer la continuité des activités d'importance vitale et donc de limiter les effets du terrorisme.





Définition du risque

La population doit pouvoir être protégée d'épidémies telles que le Virus H1N1, variole, syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), COVID-19. Un événement de cet ordre pourrait entraîner le confinement de la population, le bouclage de la zone et les dispositifs de distribution activés pour la distribution d'antidotes.

Historique des événements

- Pandémie grippal H1N1 de 2009
- Gestion en cours de la crise sanitaire de la COVID-19 depuis mars 2020

Mesures prises par la commune

La commune est dotée d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA). Il permet aux services essentiels pour la vie communale, à savoir les services Affaires générales, Action sociale et Techniques de maintenir leur activité malgré les absences dues à une pandémie éventuelle. Le PCA est actif 24h/24 et 7 jours/7.

Exemples d'actions réalisées par la Commune et le CCAS :

- Confection de masques, sécurité des agents, désinfections
- Information, fermeture temporaire des services
- Services publics, organisation, solidarité/entraide, assistance
- Approvisionnement locaux, appui test dépistages etc...

RISQUE SANITAIRE



Les consignes de sécurité

Où s'informer sur le risque ?

Mairie, préfecture (coordonnées en fin de document)

Vous pouvez trouver plus d'informations sur les sites internet suivants :

 [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Tél. : COVID19 0 800 130 000

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

 **Lavez-vous très régulièrement les mains**

 **Toussez ou éternuez dans votre coude**

 **Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le**

 **SI VOUS ÊTES MALADE**
Portez un masque chirurgical jetable

 Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000
(appel gratuit)

PIRATAGE INFORMATIQUE



Définition du risque

Une cyber-attaque est une atteinte à des systèmes informatiques réalisée dans un but malveillant. Elle cible différents dispositifs informatiques : des ordinateurs ou des serveurs, isolés ou en réseaux, reliés ou non à Internet, des équipements périphériques tels que les imprimantes, ou encore des appareils communicants comme les téléphones mobiles, les « smartphones » ou les tablettes. Il existe 4 types de cyber risques aux conséquences diverses, affectant directement ou indirectement les particuliers, les administrations et les entreprises : la cybercriminalité, l'atteinte à l'image, l'espionnage, le sabotage.

Mesures prises par la commune

Le service informatique municipal assure la sécurité des systèmes informatiques des bâtiments communaux et du C.C.A.S.

Les consignes de sécurité

Pour assurer la sécurité de mes systèmes informatiques :

- Je suis aussi prudent avec mon smartphone qu'avec ma tablette ou mon ordinateur
- Je choisis avec soin mes mots de passe (12 caractères mélangeant majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux)
- Je procède aux mises à jour régulières de mes logiciels et de mes systèmes d'exploitation
- Je ne fais pas suivre mes messages électroniques professionnels sur mes services de messageries personnelles.
- Je télécharge les logiciels sur les sites officiels des éditeurs
- Je sécurise mon WIFI

Où s'informer sur le risque ?

- Sur les sites Internet du gouvernement suivant :

🌐 gouvernement.fr/risques/risques-cyber

🌐 ssi.gouv.fr

#tousSecNum #cybersecurite et



ALERTE À LA POPULATION

Les numéros utiles

Urgences

- › 114 Urgences
(SMS pour les sourds et malentendants)
- › 112 Europe
- › 18 Pompiers
- › 17 Police
- › 15 Samu

Mairie

- › 03 28 48 20 22
- 🌐 ville-merville.fr
- ✉ contact@ville-merville.fr

Météo France

- › 01 49 75 60 60
- 🌐 meteo.fr

Hôpital d'Hazebrouck

- › 03 28 42 66 00

Centre antipoison CHU de Lille

- › 03 20 44 44 44

Préfecture du Nord

- › 03 20 30 59 59

Sous-Préfecture de Dunkerque

- › 03 28 20 59 59

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée :

- Par la sirène, enclenchée au sein de l'hôtel de ville, en centre-ville
- Par les services de police municipale munis de haut-parleurs lors de déplacements en véhicule
- Par les services de sécurité, en porte à-porte, en particulier pour les personnes vulnérables recensées volontairement à la mairie
- Par les médias, en particulier radios FM
- Par affichage en tous lieux utiles (panneau lumineux Place de la Libération)
- Par les réseaux sociaux et le site internet de la commune



RÉCAPITULATIF DES BONS RÉFLEXES

Risques majeurs naturels



Risque d'inondations



Fermez les portes
et les fenêtres



Montez à pied
vous abriter dans
les étages



Écoutez la radio
FM : 92.6 ou
94,7 - 100.7



Coupez
l'électricité
et le gaz



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école



Ne
téléphonez pas



Risque de mouvement
de terrain



Coupez l'électri-
cité et le gaz



Éloignez-vous
des bâtiments,
arbres...



Appelez les secours



Risque d'intempéries



Entrez dans le bâtiment le plus proche
sous un toit solide



Écoutez la radio
FM : 92.6 ou 94,7 -
100.7



Ne
téléphonez pas



Ne prenez pas la
voiture



Ne restez pas
sous les lignes
électriques ou
un arbre



Ne montez pas
sur un toit pour
essayer de le
dégager



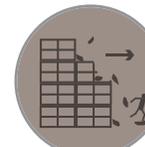
Ne touchez pas
aux fils électriques
tombés à terre



Risque de séismes



Abritez-vous
sous un meuble
solide



Éloignez-vous
des bâtiments,
arbres...



Descendez à pied
dans les étages
inférieurs



Écoutez la radio
FM : 92.6 ou 94,7
- 100.7



Coupez l'électri-
cité et le gaz



Ne fumez pas
Evitez toute
flamme



Ne prenez pas
l'ascenseur



Ne touchez
pas aux fils
électriques
tombés à terre

RÉCAPITULATIF DES BONS RÉFLEXES

Risques majeurs technologiques



Risque industriel



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Fermez les portes et les fenêtres



Bouchez les aérations



Écoutez la radio FM : 92.6 ou 94,7 - 100.7



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne fumez pas Evitez toute flamme



Ne téléphonez pas



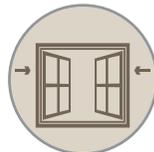
Respirez à travers un linge humide



Risque de transport de matières dangereuses



Entrez dans le bâtiment le plus proche



Fermez les portes et les fenêtres



Bouchez les aérations



Écoutez la radio FM : 92.6 ou 94,7 - 100.7



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne fumez pas Evitez toute flamme



Ne téléphonez pas



Douchez-vous



Risque nucléaire



Entrez dans le bâtiment le plus proche



Fermez les portes et les fenêtres



Bouchez les aérations



Douchez-vous



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne consommez pas de fruits et légumes de votre jardin



Ne téléphonez pas



Sur ordre du Préfet, vous pouvez être amené à prendre les comprimés d'iode à votre disposition

RÉCAPITULATIF DES BONS RÉFLEXES

Risques majeurs particuliers



Risque aérien



Écoutez la radio
FM : 92.6 ou
94,7 - 100.7



Ne vous appro-
chez pas du lieu
de l'accident



Appelez les secours



Ni flamme, ni
étincelles



Ne fumez pas
Évitez toute
flamme



Risque de découverte
d'engins de guerre



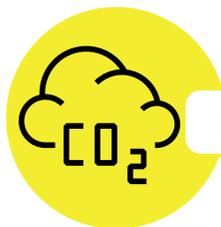
Ne manipulez
pas les engins
découverts



Éloignez vous
des engins
découverts



Appelez les services de secours



Risque de pollution



Écoutez la radio
FM : 92.6 ou
94,7 - 100.7



Mettez-vous à l'abri
dans le bâtiment le
plus proche



Fermez les portes
et les fenêtres



N'allez pas
chercher vos enfants
à l'école

Ni flamme
ni cigarette

RÉCAPITULATIF DES BONS RÉFLEXES



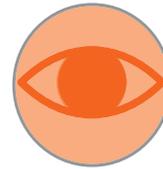
Mettez-vous à l'abri chez vous



Fermez les portes et les fenêtres



Écoutez la radio FM : 92.6 ou 94,7 - 100.7



Objets suspects



Contrôle visuel des sacs



Appelez les services de police



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins 1m avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque



Je suis aussi prudent avec mon smartphone qu'avec ma tablette ou mon PC



Je choisis avec soin mes mots de passe (12 caractères mélangeant majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux.)



Je procède aux mises à jour régulières de mes logiciels et systèmes d'exploitation



Je ne fais pas suivre mes mails professionnels sur ma boîte mail personnelle



Je télécharge les logiciels sur site officiels des éditeurs



Je sécurise mon Wi-fi



Je consulte #TousSecNum #cybersecurite et www.ssi.gouv.fr